



PROCES VERBAL

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA DELEGATION SPECIALE DE SAINT-SYLVESTRE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-35 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0024 du 30 juin 2020 portant modification de l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0022 du 19 juin 2020 portant institution d'une délégation spéciale dans la commune de Saint-Sylvestre

La délégation spéciale instituée par l'arrêté ci-dessus précité s'est réunie le 6 juillet 2020 à 10 heures et a élu au scrutin secret et à l'unanimité de ses membres :

- **Mme Denise LAFFIN** comme présidente de la délégation spéciale de Saint-Sylvestre
(votes pour : 3)
- **M. Alain GOYARD** comme vice-président de la délégation spéciale de Saint-Sylvestre.
(votes pour : 3)

A Saint-Sylvestre, le 6 juillet 2020

La Présidente de la délégation spéciale
Denise LAFFIN

